



## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

# **Décret Assurance Chômage, un premier recul du gouvernement qui en appelle d'autres !**

Ce mardi 3 janvier, la Première ministre a officiellement annoncé le retrait d'une partie du texte de loi sur l'indemnisation des privés d'emploi qui doit entrer en application au 1<sup>er</sup> février.

Un texte pourtant validé, il y a 15 jours, à la mi-décembre.

Cette partie du texte est certes la plus controversée, même si l'ensemble de la loi est un recul social pour l'ensemble des privés d'emploi.

Sous couvert de transparence, elle explique que le taux de chômage ne passera pas en dessous des 6% avant la fin de carence du décret (31 décembre 2023).

Par cette pirouette, il nous semble plus probable, même s'ils continuent d'essayer d'imposer ce levier d'emploi pour obliger les privés d'emploi à accepter n'importe quelle proposition, que c'est un nouvel aveu de faiblesse sur une adhésion à leur projet.

En effet, le refus par l'ensemble des organisations syndicales démontre que le gouvernement est fébrile au moment d'aborder un autre vaste sujet qu'est celui des retraites.

Cela prouve, une nouvelle fois, que plus le spectre de mobilisation contre ces lois rétrogrades est large, plus les chances de les faire reculer est important et qu'il faut continuer à travailler ces unités pour contrer le plan libéral et de régression sociale du gouvernement.

Montreuil, le 4 janvier 2023